

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 20 septembre 2022, à 18 h, par visioconférence Teams

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Miguel Morissette, président

M. Steve Trachy, vice-président

M^{me} Jessica Corriveau

M^{me} Marie-Josée Fecteau

M^{me} Virginie Goulet

M^{me} Nathalie J.D. Poulin

M. Claude Lambert

M. Clermont Maranda

M^{me} Julia Montminy

M^{me} Mélanie Plante

M. Jean-Sébastien Poulin Lessard

M. Jean-Christophe Rodrigue

M. Bobby St-Pierre

M^{me} Lisa Royer

M^{me} Sonia Veilleux

PERMANENCE :

M. Fabien Giguère – directeur général

M^{me} Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe

M^{me} Karina Roy – directrice générale adjointe

M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs

INVITÉ :

M. Patrick Beaudoin – directeur, Service des finances

CA-01-09-22 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M. Miguel Morissette, président, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 18 h.

CA-02-09-22 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été préparé par M. Miguel Morissette, président, et M. Fabien Giguère, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice

APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-03-09-22 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance du 23 août 2022 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie J.D. Poulin, administratrice
APPUYÉ par M. Jean-Sébastien Poulin-Lessard, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 23 août 2022 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-09-22 PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS POUR DEUX ÉCOLES À SAINT-GEORGES (SERVICES PROFESSIONNELS – POLYVALENTE DE SAINT-GEORGES ET ÉCOLE DES DEUX-RIVES)

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions concernant le choix des professionnels en vue de la construction des plateaux sportifs extérieurs pour la polyvalente de Saint-Georges et l'école des Deux-Rives;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QU'À la suite des recommandations du comité de sélection, le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) retienne la firme suivante :

- Pluritec Itée

Adopté à l'unanimité

CA-05-09-22 ACQUISITION DE DEUX IMMEUBLES AUPRÈS DE DEUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS – PROJET DE DÉBARCADÈRE ET DE STATIONNEMENT – école les Petits-Castors

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) d'assurer la sécurité de ses élèves, des membres de son personnel, des parents et des piétons sur le terrain de ses établissements;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la circulation sur les terrains de l'école Lacroix pour le débarquement des élèves;

CONSIDÉRANT que l'entente avec la municipalité pour procéder au débarquement des élèves de l'école les Petits-Castors sur le terrain de l'hôtel de ville est temporaire pour l'année scolaire en cours;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration désire acquérir deux immeubles en vue d'en faire un stationnement et un débarcadère pour l'école les Petits-Castors afin de répondre aux normes pour la sécurité des élèves, des parents et des employés;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec doit donner son autorisation en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique afin de permettre au CSSBE d'acquérir ces deux immeubles;

IL EST PROPOSÉ par M. Miguel Morissette, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Jessica Corriveau, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le CSSBE procède à l'achat de la propriété sise sur le lot 2 996 217 appartenant à M^{mes} Marie-Claude et Michèle Baril, et à MM. Pierre et André Baril, propriétaires privés, au montant de 150 000 \$, pour y construire un stationnement et un débarcadère pour les élèves, les membres du personnel et les parents de l'école les Petits-Castors;

QUE le CSSBE procède à l'achat de la propriété sise sur le lot 2 996 218 appartenant à M^{me} Stephanie Crestey et M. Mickael Latinier, propriétaires privés, au montant de 202 000 \$ pour y construire un stationnement et un débarcadère pour les élèves, les membres du personnel et les parents de l'école les Petits-Castors;

QU'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation du Québec afin que le ministre autorise cette transaction immobilière;

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom du CSSBE, les documents nécessaires à cette transaction immobilière.

Adopté à l'unanimité

CA-06-09-22 DEMANDE D'ACCÈS AU TERRAIN DE BASEBALL - Saint-Prosper

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) est propriétaire du lot 6 339 785, et a accordé un bail par emphytéose à la municipalité de Saint-Prosper pour permettre la construction d'un terrain de baseball;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à des travaux pour construire un accès au terrain de baseball tout en protégeant les terrains du CSSBE;

CONSIDÉRANT le plan et la description des travaux présentés par la municipalité, annexés à cette entente;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CSSBE accorde à la municipalité l'autorisation de procéder aux travaux pour la construction d'un accès au terrain de baseball;

QUE les conditions émises soient précisées dans l'entente signée entre les deux parties;

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom du CSSBE ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

HUIS CLOS

À 18 h 35, monsieur le président, Miguel Morissette, décrète un huis clos compte tenu que des sujets de nature confidentielle doivent y être discutés.

À 19 h 05, monsieur le président, Miguel Morissette, décrète que le huis clos soit levé et qu'ainsi la séance redevienne publique.

CA-07-09-22 RÉVISION DE DÉCISION

CONSIDÉRANT que les parents de l'élève dont le nom figure aux archives du Secrétariat général et services corporatifs sous le numéro CA-07-09-22 ont déposé une demande de révision de décision afin de reconsidérer le programme (profil) dans lequel leur enfant est inscrit;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration (CA) a confié l'étude de cette demande de révision à un comité, tel qu'il est prévu dans la règle régissant le droit à la révision de décision;

CONSIDÉRANT que la règle régissant le droit à la révision de décision est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1998;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis aux parents de faire valoir leurs observations;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à la direction de l'école concernée de s'exprimer;

CONSIDÉRANT que le comité de révision de décision a présenté aux membres du conseil d'administration le résumé de la demande, l'analyse de ses travaux et ses recommandations;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice
ET RÉSOLU à la majorité

QUE le CA maintienne la décision de l'école;

QUE le CA mandate le directeur général, M. Fabien Giguère, afin de s'assurer que les recommandations d'ordre général et les recommandations particulières du comité de révision soient mises en application dans l'école concernée.

Adopté à la majorité
Pour : 14
Contre : 1
Abstention : 0

INFORMATION

M. Patrick Beaudoin, directeur du Service des finances, a informé les membres de leur obligation à remplir le formulaire sur les apparentés.

À 19 h 17, sur proposition de M. Claude Lambert, administrateur, appuyée par M^{me} Jessica Corriveau, administratrice, la séance est levée.

Miguel Morissette
Président du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs